

Pourquoi nous, magistrats et citoyens, adhérons à Anticor.

Nous, magistrats *et* citoyens, avons décidé de devenir membres d'Anticor.

Parce que nous dénonçons l'instrumentalisation de la procédure disciplinaire lancée par la ministre de la Justice contre Eric Alt, magistrat et vice-président d'Anticor.

Parce que, sous de fallacieux prétextes juridiques, il s'agit, en réalité, de dissuader les magistrats de s'exprimer de manière critique et de faire partie d'une association qui questionne l'emprise du pouvoir sur la justice.

Parce que nous soutenons l'action de cette association, dont l'objet est de lutter contre la corruption et de promouvoir l'éthique dans la vie publique, et que le pouvoir exécutif cherche aujourd'hui à atteindre par le biais de cette procédure lancée contre son vice-président.

La justice ne peut être enfermée dans une bulle. Elle entretient avec la société des liens multiples. Depuis 50 ans, la magistrature s'est libérée de sa tour d'ivoire, elle a ouvert des fenêtres sur le monde. L'engagement du magistrat dans la vie associative est une richesse pour l'Institution.

Plus encore : comme le rappelle la Cour européenne des droits de l'homme, *il n'est pas de société démocratique sans que le pluralisme, la tolérance et l'ouverture d'esprit se traduisent effectivement dans son régime constitutionnel, que celui-ci soit soumis au principe de la prééminence du droit, qu'il comporte essentiellement un contrôle efficace de l'exécutif exercé, sans préjudice du contrôle parlementaire, par un pouvoir judiciaire indépendant.*

Les conditions de nomination des procureurs de la République, qui mettent leur carrière dans la main d'un pouvoir exécutif assumant qu'ils soient « en ligne et à l'aise » avec lui, ne garantissent pas suffisamment l'indépendance de la justice et l'égalité de tous devant la loi. Dans l'attente d'une réforme ambitieuse du statut des magistrats, le législateur a su adopter des dispositions plus modestes, permettant à certaines associations de saisir un juge d'instruction dans des affaires de corruption.

En adhérant à l'une de ces associations, notre objectif est de la soutenir face à des attaques de plus en plus nombreuses et précises des responsables politiques qui visent à discréditer l'action menée contre la culture d'impunité des puissants. Il est de rappeler avec vigueur que le magistrat ne saurait acquiescer aux conformismes qui tendent à faire de la justice une auxiliaire de l'ordre établi. Il est de revendiquer notre droit de nous exprimer, d'agir et de lutter comme magistrats *et* citoyens.

Car la justice n'est pas seulement une institution. C'est aussi une valeur. Et nous considérons que la légitimité d'un magistrat se construit par une défense exigeante, en toutes circonstances, de l'Etat de droit.

Le préambule de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 proclame que *"l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements"*. L'égalité devant la loi, la liberté d'expression, le droit pour les citoyens de demander compte aux agents publics de leur administration, la séparation des pouvoirs sont autant d'obstacles aux abus de pouvoir et à la corruption. Aujourd'hui, ces principes sont devenus vulnérables.

C'est pourquoi nous adhérons à Anticor, considérant que c'est notre rôle et notre devoir, comme magistrats *et* citoyens, de rendre pleinement effectifs les principes qui fondent la République.

1. Allain Hervé
2. Assaad Caroline
3. Audugé Patrick
4. Baffet-Lozano Virginie
5. Barral Odile
6. Barthe-Bougenaux Dominique
7. Beaugendre Charles
8. Borrel Sylvie
9. Boucher Jean-Pierre
10. Calais Pierre-Yves
11. Castex Patrick
12. Chambert Floriane
13. De Maillard Jean
14. Delpeuch Daniel
15. Fallot Daniel
16. Fèbvre Marianne
17. Franco Hélène
18. Gaboriau Patrick
19. Gaboriau Simone
20. Gauchotte-Mayaud Valentine
21. Gauvin Mathilde
22. Gilbert Bénédicte
23. Gonlé-Lhuillier Roselyne
24. Hedrich Marc
25. Heinisch François
26. Hoefler Jasmine
27. Jacquemin Côme
28. Lasserre Quitterie
29. Le Berre Véronique
30. Leroy Marie-Christine
31. Lumbroso Sonia
32. Marand-Michon Marie-José
33. Monnini Michel Anne
34. Mora Elise
35. Nauleau Bérangère
36. Nicod Jean-Claude
37. Nicolay Alexandra
38. Obrego Nicole
39. Paris Frédéric
40. Pelay Pascale
41. Rieu Pablo
42. Robin Bénédicte
43. Rodriguez Daniel
44. Sainati Gilles
45. Schaffauser Dominique
46. Schalchli Ulrich

47. Sire Marin Evelyne
48. Taron Clarisse
49. Vandermaesen Benoist
50. Vannier Catherine
51. Vaultot-Pfister Jean-Christian
52. Xuereb Didier
53. Zissmann Agnès
54. Zylberberg Mathilde